

L'ÉDITO

“

En juillet-août, nous savons que c'est les vacances pour bon nombre d'entre vous, même si certains travaillent encore : le nombre de mails diminue, les coups de fils s'espacent et nous avons du temps pour finaliser les dossiers...

Chez Géoenvironnement, les vacances approchent aussi pour une bonne partie de l'équipe. Mais nous sommes désormais suffisamment nombreux pour rester réactifs et répondre à vos besoins. Nos chargés d'études et chefs de projets s'organiseront pour gérer vos dépôts de dossiers dans les temps et vos éventuelles urgences.

Bonnes vacances pour les uns, bons retours pour les autres. Nous aurons plaisir à tous vous retrouver à la rentrée.

Philippe EBREN,

”



LA NEWSLETTER

2 MOIS

Juillet
2023



DES NOUVELLES DE GÉO

L'équipe Géo s'agrandit de nouveau et c'est avec plaisir que nous retrouvons un ancien de nos collaborateurs dans l'équipe : Augustin VILLEMAGNE, que vous connaissiez peut-être déjà. Après deux ans d'absence, il nous revient en tant que chef de projet, prêt à piloter et relire toutes vos études !

Le vendredi 21 juillet, Philippe et Marie-Laure ont été invités à fêter les 10 ans d'Agir Écologique. Rendez-vous était donné à la ferme agroécologique Aioli-Caganis de Martigues, aménagée avec soins et dans un esprit plus que vertueux par Agir et ses partenaires. Un grand bravo à Vincent, Pascal, David et tous les autres pour leur ténacité, leur sérieux, leur passion, et toujours leur bonne humeur. Cet événement fut la preuve de leur réussite et la démonstration que productivité peut rimer avec biodiversité ! Merci pour l'invitation ! 😊

<https://aioli-caganis.fr/la-ferme/>

LES
PHOTOS
DU
MOIS



Modification des prescriptions générales pour les ICPE soumise à Autorisation ou IED :

L'arrêté du 7 juillet 2023 modifie l'arrêté du 2 février 1998 fixant les prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à autorisation. Parmi les grandes nouveautés introduites par cet arrêté :

- Suppression des mentions liées aux prélèvements instantanés (attention aux résultats concernant les Matières En Suspension !)
- Création d'une exception aux obligations de traitement des eaux pluviales potentiellement polluées pour les aires de stationnements dédiées aux véhicules légers ;
- Application de ces prescriptions à certaines activités jusqu'alors épargnées (fabrication de pâte à papier, cimenteries...)
- La conformité du rejet par rapport aux valeurs limites d'émissions devra être émise sous réserve de la démonstration par l'exploitant de la compatibilité de ce rejet avec le milieu récepteur.

Cet arrêté est directement applicable aux installations nouvelles et existantes.

Schéma Régional des Carrières (SRC) d'Occitanie : il est encore temps d'apporter votre contribution !

Le Préfet de la région Occitanie procède à la mise à disposition du public par voie électronique du Schéma Régional des Carrières (SRC) d'Occitanie du 3 juillet 2023 au 7 août 2023 inclus. Ce SRC vise à remplacer les 13 schémas départementaux des carrières de la région. Tous les documents ainsi que les différents avis sont disponibles au lien suivant :

https://www.picto-occitanie.fr/accueil/thematiques/schema_regional_des_carrieres

Pour participer à la consultation, vous pouvez remplir le formulaire électronique suivant jusqu'au 7 août 2023 inclus :

<https://enqueteur.dreal-occitanie.developpement-durable.gouv.fr/index.php/648424?lang=fr>

La création de comités départementaux de lutte contre la délinquance environnementale à l'étude

Un amendement au projet de loi d'orientation de la justice qui a été adoptée le 18 juillet prévoit la création, par décret et dans chaque département, d'un "comité opérationnel départemental de lutte contre la délinquance environnementale", présidé par le procureur de la République et composé notamment des services chargés de la constatation des infractions aux atteintes à l'environnement.

Les ministères de la Justice et de l'Écologie travailleront de concert afin de garantir une coopération et une coordination renforcées. Le rôle du procureur de la République sera assuré par les services du ministère de la Transition écologique et de l'Office français de la biodiversité. La loi doit encore être examinée en commission mixte paritaire.

EN BREF

Parution d'un nouveau CERFA d'autorisation environnementale : N° 15964-03

- Ajout du VOLET 3 : Autorisation au titre des travaux miniers ;
- Ajout du VOLET 12 : Autorisation de porter atteinte aux allées d'arbres et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique ;
- Nouvelle numérotation des anciennes pièces 78 et suivantes.

Bonnes
Vacances

